

## AVIS DE CONSULTATION



Annonce n°76

**Objet du marché : Commande photographique : les activités humaines sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue**

Lieu d'exécution : Territoire du Parc naturel régional de Camargue

Lieu de livraison : Mas du Pont de Rousty

Caractéristiques principales :

**La commande doit permettre au Parc naturel régional de Camargue de disposer d'un fonds iconographique permettant de mieux valoriser les activités humaines sur le territoire.** Ce fonds d'image permettra l'illustration d'ouvrages (Courrier du Parc, Cahier technique) et études ainsi que les dépliants et brochures d'information ou de sensibilisation (affiches, dépliants, cartes) édités par le Parc et ses partenaires pour faire mieux connaître et respecter cet espace fragile et exceptionnel qu'est la Camargue.

Montant : prestation inférieure à 90.000 € HT

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les annexes

Unité monétaire utilisée : l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacité du candidat :

- *références de prestations similaires et/ou expérience*
- déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales. Le candidat retenu devra fournir dans un délai de 10 jours les attestations sociales et fiscales (article L324-14 du code du travail)
- RIB

Critères d'attribution : voir cahier des charges

Type de procédure : procédure adaptée

Date limite de réception des offres :

Renseignements complémentaires : *Roberta Fausti, 04 90 97 19 74 doc@parc-camargue.fr*

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Pour les caractéristiques de la commande demandées, se référer au cahier des charges joint

Les offres devront parvenir avant le 20 mars, délai de rigueur, à l'adresse suivante :

doc@parc-camargue.fr

ou

Monsieur le Président  
Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue  
Mas du Pont de rousty  
13200 Arles.

Date d'envoi du présent avis à la consultation : 18 février 2010